



Direction Générale des
Services du Département

Direction de la Culture

Service patrimoine

Affaire suivie par : Manuëla Masquelier Boucher
Poste: 87 93

2010-CP-3466

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 19 novembre 2010

PLAN EXCEPTIONNEL D'AIDE AUX COLLECTIVITÉS POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LEURS ÉDIFICES CULTURELS ET SPORTIFS STRUCTURANTS : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT DANS LE CADRE DE LA RESTAURATION DU PATRIMOINE

Patrimoine non protégé et protégé en péril

Politique sectorielle	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	
Secteur d'intervention	Culture	
Sous-secteur	Patrimoine culturel	
Programme	Aide aux actions de valorisation du Patrimoine	
Données financières	AP	CP 2010
Montant actualisé :	20 000 000 €	2 445 241 €
Montant déjà engagé :	6 079 380 €	1 107 968 €
Montant disponible :	13 920 620 €	1 337 273 €
Montant réservé pour ce rapport :	733 837 €	8 872 €

AP	Crédits antérieurs	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
20 000 000 €	2 710 055 €	2 445 241 €	1 428 589 €	7 018 071 €	6 398 044 €

Patrimoine protégé

Politique sectorielle	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	
Secteur d'intervention	Culture	
Sous-secteur	Patrimoine culturel	
Programme	Travaux monuments historiques et objets mobiliers	
Données financières	AP	CP 2010
Montant actualisé :	2 900 000 €	707 991 €
Montant déjà engagé :	1 702 266 €	192 513 €
Montant disponible :	1 197 734 €	515 478 €
Montant réservé pour ce rapport :	280 852 €	0 €

AP	Crédits antérieurs	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013
2 900 000 €	817 652 €	707 991 €	657 051 €	628 730 €	88 576 €

Voté le 26 janvier 2007, le Plan exceptionnel d'aide aux collectivités pour le développement de leurs édifices culturels structurants (2007-2010), s'adresse aux communes, groupements de communes et comprend notamment :

- une autorisation de programme 2007 de 20 M. € : pour la restauration du patrimoine non protégé et protégé en péril ;
- une autorisation de programme 2007 de 2,9 M. € : à titre d'aménagement du programme d'aide à la restauration du patrimoine protégé – Programme complémentaire à celui de l'Etat / Monuments Historiques.

En vertu de la délégation de compétence accordée par le Conseil général pour affecter les autorisations de programme relatives au Plan exceptionnel, je sou mets à votre approbation **18 dossiers** complets, représentant un total de subventions d'investissement de **1 014 689 €**.

Les plafonds et modalités de paiement sont ceux arrêtés par le Conseil général le 26 mars 2010, dans le cadre de la délibération relative à l'évolution des dispositifs départementaux d'aide aux communes, précisés le 16 avril dernier, lors de l'adoption du programme d'actions 2010 pour la culture en Yvelines.

Le Département conclura une convention avec chacun des 18 bénéficiaires listés en annexe 1, selon le modèle de document joint en annexe 2, pour les projets suivants :

PATRIMOINE NON PROTEGE

COURGENT, Eglise Sainte-Clotilde (phase 3), restauration du sol, 50% de 20 583 € H.T., plafonnés à 8 766 €

La Commune de Courgent a bénéficié de trois subventions, aujourd'hui soldées, pour la restauration de l'église Sainte-Clotilde. Ces subventions concernaient :

- la charpente et la toiture du versant sud : phase 1 pour 27 577 € votés le 14 décembre 2007,
- le versant nord : phase 2 pour 17 600 € votés le 23 mai 2008,
- des travaux d'urgence supplémentaires, mis au jour au cours du chantier, et la restauration du lavoir attenant à l'église : complément des phases 1 et 2 pour 14 101 € votés le 3 juillet 2009, puis ramenés à 12 778 € au vu des factures.

Une troisième phase concerne cette fois, la restauration du sol de l'église. Le montant prévisionnel des travaux est de 20 583 € H.T. La Commune bénéficie d'une subvention de 7 700 € de l'Etat. Pour respecter la règle des 20% du coût restant à la charge du partenaire, la subvention doit être plafonnée à 8 766 €, soit 43% du total prévisionnel.

Ces travaux ont fait l'objet d'une prescription de diagnostic d'archéologie préventive par le Service Régional de l'Archéologie (S.R.A.), opération qui n'aura pas d'impact financier pour la Commune puisque la superficie concernée se situe en dessous des 1 000 m² à partir desquels une redevance est exigée par l'Etat.

Je vous propose d'octroyer une subvention de 8 766 € à la Commune de Courgent pour la troisième phase de restauration de l'église Sainte-Clotilde.

FOLLAINVILLE-DENNEMONT, Eglise Saint-Martin (phase 2), restauration des plafonds de la nef et du chœur, 50% de 176 000 € H.T., plafonnés à 75 000 €

L'église Saint-Martin a fait l'objet d'une restauration de ses vitraux et de ses façades, avec le concours du Conseil général à hauteur de 88 662 €, votés le 6 juillet 2007. Seuls le clocher, la sacristie et deux vitraux sont classés au titre des Monuments Historiques, le reste de l'église n'est pas protégé.

La présente demande porte sur les plafonds de l'édifice, déjà touchés par des fuites d'eau importantes dans les années 1970 et fissurés récemment, qui nécessitent une réfection complète.

Le coût prévisionnel de cette restauration s'élève à 176 000 € H.T. (dont 18 000 € d'honoraires). S'agissant d'une partie de monument non protégé, l'aide du Département s'élève à 50%, plafonnés à 75 000 €.

Je vous propose d'octroyer une subvention de 75 000 € à la Commune de Follainville-Dennemont pour la seconde phase de restauration de l'église Saint-Martin.

MEULAN, Villa Berson, restauration des parties patrimoniales des jardins, 50% de 309 225 € H.T., plafonnés à 75 000 €

La Villa Berson, demeure du XVII^{ème} siècle, surplombée de jardins suspendus, est un ancien relais de chasse de Louis XIV situé au cœur de la ville.

Un contrat départemental a été adopté pour la Villa elle-même (hors jardins), qui comprend deux opérations : la création d'un espace culturel/bibliothèque et l'aménagement d'espaces associatifs intergénérationnels. Il n'y a donc pas de recoupement entre ce contrat et la présente demande de subvention qui concerne la restauration des parties patrimoniales des jardins suspendus.

Les jardins, situés à l'est de l'ancien hôtel urbain, s'étendent à flanc de coteau depuis la rue et sont accessibles par des rampes et des escaliers monumentaux. En raison de leur qualité, ces jardins en terrasses font l'objet d'une demande non encore aboutie de protection au titre des Monuments Historiques.

Les travaux projetés concernent les murs de soutènement et terrasses, les murs des escaliers, l'orangerie, et la fontaine. Ils comprennent :

- la restauration des structures en maçonnerie des terrasses et les travaux de sécurité qui y sont liés,
- la démolition d'une buanderie et d'un préau afin de restituer la symétrie de l'architecture monumentale des escaliers,
- la restauration des deux salles de l'orangerie qui souffrent de problèmes d'infiltration d'eau,
- la réfection du bassin de la fontaine inférieure qui n'est plus étanche.

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 309 225 € H.T. (dont 24 225 € d'honoraires), subventionnable à 50%, soit une subvention plafonnée à 75 000 €.

Je vous propose d'octroyer une subvention de 75 000 € à la Commune de Meulan pour la restauration des parties patrimoniales des jardins de la Villa Berson.

MILON-LA-CHAPELLE, Chapelle, restauration du clocher, du beffroi et remplacement du coq, 50% de 17 744 € H.T., soit 8 872 €

Deux cloches, classées au titre des Monuments Historiques, ont été déposées en vue de leur restauration. Lors de leur dépose, il a été constaté que les bois de la charpente du clocher étaient sérieusement endommagés et que la couverture était défectueuse. Les cloches restaurées ne pourront donc pas être remises en place sans encourir un risque de chute et de mise en danger de la vie d'autrui. Une autorisation de démarrage anticipé des travaux a été délivrée le 13 juillet 2010.

Les travaux nécessaires comprennent :

- la réfection de la charpente et de la couverture du clocher,
- la vérification de la charpente du beffroi,
- la réparation ou le remplacement du coq.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 17 744 € H.T. S'agissant d'un monument non protégé, l'aide du Département s'élève à 50 %, soit 8 872 €.

Je vous propose d'octroyer une subvention de 8 872 € à la Commune de Milon-la-Chapelle pour ces travaux de restauration de la chapelle.

SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE, Hôtel de Ville, restauration de trois façades extérieures, 50% de 184 080 € H.T., plafonnés à 75 000 €

L'Hôtel de Ville actuel a été construit à la fin du XIX^{ème} siècle par Majorelle, secrétaire du roi d'Egypte. Il a été occupé au siècle suivant par l'ambassadeur d'Egypte en France, jusqu'à son acquisition par la Commune de Saint-Rémy-les-Chevreuse en 1976. De ce passé, le bâtiment conserve des dispositions intérieures de style oriental qui en font un de ses intérêts patrimoniaux.

La restauration des façades sud, est et ouest fait l'objet de la présente demande. L'élévation nord, plus tardive, n'est pas concernée. La façade ouest, la plus intéressante, est richement décorée d'une corniche saillante avec modillons, de bandeaux et d'encadrements de baies moulurés, de pilastres ioniques ou corinthiens. L'entrée est formée d'un péristyle carré qui forme balcon au 1^{er} étage. Les façades sud et est sont plus sobres.

Les travaux projetés comprennent :

- le remaillage des fissures et la réfection de l'ensemble des enduits,
- la remise en état des zingueries,
- la mise en peinture des portes et fenêtres.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 184 080 € H.T. (dont 2 000 € d'honoraires). S'agissant d'un monument non protégé, l'aide du Département s'élève à 50 %, soit une subvention plafonnée à 75 000 €.

Je vous propose d'octroyer une subvention de 75 000 € à la Commune de Saint-Rémy-les-Chevreuse pour la restauration des façades sud, est et ouest de l'Hôtel de Ville.

SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE, Eglise Saint-Rémy (phase 1), restauration, 50% de 358 762 € H.T., plafonnés à 75 000 €

Les parties les plus anciennes de l'église paroissiale sont le clocher et le chevet, qui datent du XIII^{ème} siècle. La nef, le chœur et le bas-côté sud ont été remaniés au XIV^{ème} siècle, le bas-côté nord ajouté au XVIII^{ème} siècle et la sacristie au XIX^{ème} siècle.

L'étude préalable, réalisée en 2004, préconise deux phases de restauration.

Les travaux de la phase 1, objet de la présente demande, comprennent :

- la restauration extérieure du clocher : maçonneries, révision des couvertures et du paratonnerre,
- la restauration de la nef, du chevet et de la sacristie : élévations, combles, réseaux d'eau pluviale,
- la restauration de la charpente, la réfection des couvertures, la ventilation des vitraux,
- la restauration des menuiseries.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 358 762 € H.T. (dont 62 000 € d'honoraires). S'agissant d'un monument non protégé, l'aide du Département s'élève à 50 %, soit une subvention plafonnée à 75 000 €.

Je vous propose d'octroyer une subvention de 75 000 € à la Commune de Saint-Rémy-les-Chevreuse pour la première phase de restauration de l'église paroissiale.

PATRIMOINE PROTEGE

BOUGIVAL, Eglise Notre-Dame de l'Assomption (phase 2), classée, restauration extérieure du clocher et de sa flèche, 20% de 296 400 € H.T., soit 59 280 € ramenés à 58 641 €

L'église Notre-Dame de Bougival, classée au titre des Monuments Historiques, a fait l'objet d'une première phase de restauration portant sur le beffroi et les maçonneries intérieures du clocher, avec le concours du Conseil général à hauteur de 20 134 €, votés le 7 septembre 2007.

La deuxième phase de restauration, objet de la présente demande, concerne l'extérieur du clocher et de sa flèche, qui présentent une altération importante due à l'eau et aux restaurations anciennes.

Les travaux projetés comprennent :

- la reprise complète des maçonneries du clocher et de sa flèche,
- la création d'un glacis au droit des appuis des baies et d'un habillage en plomb sur les parties horizontales, les protégeant des eaux pluviales,
- la restitution, sur la flèche, d'une croix sommitale avec sa girouette.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 296 400 € H.T. (dont 62 320 € d'honoraires). La Direction Régionale des Affaires Culturelles (D.R.A.C.) apporte 40% du montant, soit 118 560 €. La Commune bénéficie d'une Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.) de 30 000 €, soit près de 10 % du montant. S'agissant d'un monument classé, l'aide du Département s'élève à 20%, soit 59 280 €.

Compte tenu du montant de la D.G.E. obtenue par la Commune pour la phase 1, la part du propriétaire pour cette première phase a été inférieure à 20% et le trop perçu s'élève à 639 €, somme à déduire de la subvention pour la phase 2.

Je vous propose d'octroyer une subvention ramenée à 58 641 € à la Commune de Bougival pour la seconde phase de restauration de l'église Notre-Dame de l'Assomption.

GALLUIS, Tableau « Le Christ devant Pilate », classé, conservé dans l'église paroissiale, restauration, 20% de 8 025 € H.T., soit 1 605 €

Ce tableau anonyme a fait l'objet, en 2005, d'un constat d'état par le Conservateur des antiquités et objets d'art. Il nécessite une restauration du panneau en bois, de la couche picturale et du cadre en bois doré.

Le montant de cette restauration s'élève à 8 025 € H.T. La D.R.A.C. apporte 4 012 €, soit près de 50% du montant. S'agissant d'un objet classé, l'aide du Département est de 20%, soit 1 605 €.

Je vous propose d'octroyer une subvention de 1 605 € à la Commune de Galluis pour la restauration du tableau « Le Christ devant Pilate » conservé dans l'église paroissiale.

GROSROUVRE, Décors religieux de l'église Saint-Martin, classés, restauration, 20% de 48 520 € H.T., soit 9 704 €

Il s'agit de décors religieux du XIX^{ème} et du début XX^{ème} siècles, situés sur le pignon ouest de la nef de l'église. Ils se composent d'une peinture à l'huile, exécutée par Angélique Mongez en 1841 et représentant Saint Martin, encadrée par des panneaux peints et des bordures à rinceaux plus tardifs.

Ces décors sont détériorés et nécessitent une restauration qui comprend :

- le traitement de la couche picturale et la remise en valeur de la toile et du cadre par nettoyage et vernissage,
- le traitement et la remise en valeur des panneaux peints et des bordures à rinceaux,
- la réfection des enduits de la section haute du pignon ouest de la nef.

Le montant des travaux s'élève à 48 520 € H.T. La D.R.A.C. apporte 50% du montant, soit 24 260 €. S'agissant de décors classés, l'aide départementale est de 20%, soit 9 704 €.

Une autorisation de commencement anticipé des travaux a été délivrée en date du 13 juillet 2010. Les travaux ont été réalisés durant l'été 2010 afin d'être achevés pour les Journées du Patrimoine.

Je vous propose d'octroyer une subvention de 9 704 € à la Commune de Grosrouvre pour la restauration des décors religieux de l'église Saint-Martin.

JOUARS-PONTCHARTRAIN, Tableaux « Démocrite ou le Philosophe riant » et « Héraclite ou le philosophe pleurant », classés, conservés dans l'église Saint-Martin, restauration, 20% de 14 495 €, soit 2 899 €

Ces peintures à l'huile sur toile de lin, encadrées de bois sculpté doré, datent de la fin du XVII^{ème} siècle et sont le pendant l'une de l'autre. Elles comportent des craquelures, des décollements et de nombreux repeints. Une restauration du support de toile, du cadre et de la couche picturale avec suppression des repeints est proposée pour chacun des tableaux.

Le montant des travaux s'élève, pour « Démocrite ou le philosophe riant » à 7 195 € H.T. et pour « Héraclite ou le philosophe pleurant » à 7 300 € H.T., soit 14 495 € H.T. au total. La D.R.A.C. apporte 7 247 €, soit près de 50% du montant global. S'agissant d'objets classés, l'aide du Département s'élève à 20%, soit 2 899 €.

Je vous propose d'octroyer une subvention de 2 899 € à la Commune de Jouars-Pontchartrain pour la restauration des tableaux « Démocrite ou le philosophe riant » et « Héraclite ou le philosophe pleurant » de l'église Saint-Martin.

LIMAY, Statues de la « Vierge à l'enfant » et de « Saint Jean-Baptiste », classées, conservées dans l'église Saint-Aubin, restauration, 20% de 16 515 € H.T., soit 3 303 €

La « Vierge à l'enfant » est une sculpture en pierre polychromée datant du XIV^{ème} siècle, classée. Les armatures métalliques qui s'oxydent font éclater la pierre et rendent nécessaire une restauration comprenant un démontage, un nettoyage, puis un remontage des fers et un ragréage des joints.

Le « Saint Jean-Baptiste », sculpture classée en pierre datant du XV^{ème} siècle, a été polychromé à deux reprises, puis badigeonné. Son état nécessite de dégager et de refixer la polychromie originale.

Le coût des travaux pour ces deux statues s'élève à 16 515 € H.T. La D.R.A.C. apporte 8 257 €, soit près de 50% du montant. S'agissant d'objets classés, l'aide du Département s'élève à 20%, soit 3 303 €.

Les travaux devant être achevés pour les Journées du Patrimoine, une autorisation de commencement anticipé des travaux a été délivrée en date du 24 juin 2010.

Je vous propose d'octroyer une subvention de 3 303 € à la Commune de Limay pour la restauration des statues de la « Vierge à l'enfant » et de « Saint Jean-Baptiste » de l'église Saint-Aubin.

POISSY, Tableau « Adoration des Bergers », classé, conservé dans la collégiale Notre-Dame, restauration, 20% de 7 198 € H.T., soit 1 440 €

Ce tableau « Adoration des Bergers » d'Etienne de Lavallée Poussin, daté de 1803 et classé au titre des Monuments Historiques, est conservé dans la collégiale Notre-Dame de Poissy. Il nécessite une restauration du support, de la couche picturale ainsi que du cadre pour un montant global de 7 198 € H.T.

La D.R.A.C. a indiqué qu'elle octroyait une subvention de 3 599 €, soit 50%. S'agissant d'un objet classé, l'aide du Département s'élève à 20%, soit 1 440 €.

Je vous propose d'octroyer une subvention de 1 440 € à la Commune de Poissy pour la restauration du tableau « Adoration des Bergers » de la collégiale Notre-Dame.

THIVERVAL-GRIGNON, Eglise Saint-Martin (tranche conditionnelle 2 : T.C.2), classée, restauration intérieure des bas-côtés, de la nef et du chœur, 20% de 341 300 € H.T., soit 68 260 €

L'église Saint-Martin, datant du XIII^{ème} siècle et figurant sur les terres appartenant à François 1^{er} données à Diane de Poitiers, est située dans le val de Gally, aujourd'hui plaine de Versailles.

Une restauration complète de l'église est programmée par la Commune et accompagnée par la D.R.A.C., en trois phases : tranche ferme (T.F.), tranches conditionnelles 1 (T.C.1) et 2 (T.C.2) pour un montant global de 930 200 € H.T.

Les tranches T.F. et T.C.1 ont bénéficié respectivement de 50 420 € et 67 360 € de subventions, votées en Commission permanente du 12 mars dernier, et ont permis de restaurer la façade ouest, la croisée du transept, les croisillons nord et sud, les élévations extérieures nord et sud de la nef et d'assainir les murs périphériques. La T.F. est aujourd'hui soldée avec une subvention ramenée à 44 919 € au vu du total réalisé. La T.C.1 est en cours.

La présente demande concerne la T.C.2 pour la restauration des élévations intérieures des bas-côtés, de la nef et du chœur : maçonneries, menuiseries, charpente, vitraux et peintures murales.

Le coût prévisionnel des travaux de la T.C.2 s'élève à 341 300 € H.T. (dont 43 784 € d'honoraires). S'agissant d'un édifice classé, l'aide du Département s'élève à 20%, soit 68 260 €.

Je vous propose d'octroyer une subvention d'un montant de 68 260 € à la Commune de Thiverval-Grignon pour la troisième et dernière tranche (T.C.2) de restauration de l'église Saint-Martin.

CHATOU, Eglise Notre-Dame, inscrite, restauration des couvertures et des façades de la nef, de l'intérieur de la nef et des collatéraux nord et sud, 30% de 775 089 € H.T., plafonnés à 75 000 €

L'église Notre-Dame de Chatou fait l'objet d'un ambitieux programme de restauration portant sur :

- les couvertures de la nef, datant du XVII^{ème} siècle, et les façades nord et sud correspondantes,
- l'intérieur de la nef et des collatéraux nord et sud.

Le montant de ce programme s'élève à 775 089 € H.T.

La demande de la Commune est déposée, en 2008, au titre du patrimoine non protégé. Or fin 2009, l'instruction du dossier révèle que l'édifice est inscrit en totalité par l'arrêté du 6 juillet 1925. Le dossier est donc instruit au titre du patrimoine protégé, dont l'aide est complémentaire à celle de la D.R.A.C.

Les travaux ayant démarré fin 2009, une subvention de la D.R.A.C. est proposée début 2010 sur la partie des travaux complémentaires encore à venir, pour permettre au Département de subventionner le projet. Dans ce contexte, la D.R.A.C. apporte 20% de 57 674 € H.T., soit 11 535 €.

Les travaux complémentaires comprennent :

- le renforcement des bois de charpente,
- la reprise partielle de la couverture,
- la réfection partielle du dallage.

Une autorisation de commencement anticipé a été délivrée en date du 22 juillet 2010, afin de permettre la réalisation des travaux complémentaires à la suite de ceux déjà engagés.

Eu égard au fait que ce dossier a connu des difficultés lors de son instruction, je vous propose de retenir le montant initial de travaux, soit 775 089 € H.T. S'agissant d'un monument inscrit, l'aide du Département s'élève à 30%, soit une subvention plafonnée à 75 000 €.

Je vous propose d'octroyer une subvention de 75 000 € à la Commune de Chatou pour la restauration de l'église Notre-Dame.

LE PECQ, Eglise Saint-Wandrille, inscrite, restauration des vitraux, 30% de 200 000 € H.T., soit 60 000 €

Détruite, puis reconstruite sur ordre du Duc de Noailles, alors gouverneur de Saint-Germain-en-Laye, l'église s'enrichit, en 1869-1870, de dix-sept baies de l'atelier du maître verrier Mena. La restauration de ces vitraux fait l'objet de la présente demande de subvention.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 200 000 € H.T. (dont 12 600 € d'honoraires). S'agissant d'un édifice inscrit, l'aide du Département s'élève à 30%, soit 60 000 €.

La D.R.A.C. apporte une subvention à hauteur de 10%, soit 20 000 € ».

Je vous propose d'octroyer une subvention de 60 000 € à la Commune du Pecq pour la restauration des dix-sept vitraux de l'église Saint-Wandrille.

PATRIMOINE PROTEGE EN PERIL

MAULE, Eglise Saint-Nicolas (phase 1), classée, restauration de la façade nord du clocher, 70% de 300 000 € H.T., soit 210 000 €

L'église Saint-Nicolas, bâtie sur un ancien prieuré bénédictin, a été remaniée aux XIV^{ème} et XV^{ème} siècles. Elle comporte un remarquable clocher de style Renaissance datant de 1547.

Un important programme de restauration du clocher, portant sur les maçonneries, la charpente, les planchers, la couverture et les vitraux, est prévu par la Commune à hauteur de 1 500 000 € H.T.

La détérioration de ce clocher, au regard de l'étude préalable réalisée en 2009, menace la bonne conservation de l'édifice. Le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (S.D.A.P.) confirme, dans son avis du 28 avril 2010, que « *le parement en pierre est en péril et qu'il y a nécessité d'intervenir dans les meilleurs délais sur le clocher* ».

La première phase de restauration, objet de la présente demande, comprend des travaux sur les maçonneries en pierre de taille et sculptées.

Le coût prévisionnel de cette première phase s'élève à 300 000 € H.T. (dont 48 297 € d'honoraires). S'agissant d'un monument classé et en péril, l'aide du Département s'élève à 70%, soit 210 000 €.

Je vous propose d'octroyer une subvention de 210 000 € à la Commune de Maule pour la première phase de restauration de l'église Saint-Nicolas.

GOMMECOURT, Eglise Saint-Crépin-Saint-Crépinien (phase 3), en partie inscrite, assainissement général de l'édifice, 50% de 168 841 € H.T., soit 84 420 €

L'église a bénéficié de deux subventions, votées en Commission permanente du 12 mars 2010. La première au titre du patrimoine protégé en péril, d'un montant de 220 505 € pour la toiture et la charpente du chœur et du croisillon sud, inscrits au titre des Monuments Historiques. La deuxième au titre du patrimoine non protégé, d'un montant de 37 433 € pour la toiture et la charpente de la nef.

La présente demande, pour la troisième et dernière phase de restauration, concerne l'assainissement général de l'édifice. Le S.D.A.P. a signalé que ces travaux d'assainissement étaient « *indispensables et urgents* ». Le S.R.A. a indiqué qu'il n'y avait pas d'incidence archéologique sur ce chantier.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 109 841 € H.T. A ce montant, s'ajoutent les honoraires d'architecte de la phase 3, ainsi que ceux des phases 1 et 2, non inclus dans les précédentes demandes. Le montant total de ces honoraires s'élève à 59 000 € H.T.

Le coût total de l'opération s'élève à 168 841 € H.T. S'agissant d'un monument en partie inscrit et en péril, l'aide du Département s'élève à 50 %, soit une subvention de 84 420 €.

Je vous propose d'octroyer une subvention de 84 420 € à la Commune de Gommecourt pour la troisième phase de restauration de l'église Saint-Crépin-Saint-Crépinien et les honoraires d'architecte des trois phases.

VERSAILLES, Ancien Hôtel des Gendarmes (phase 2), restauration de la façade nord et du pignon ouest donnant sur l'avenue de Paris, inscrits, 50% de 243 557 € H.T., soit 121 779 €

Cet ancien hôtel du XVIII^{ème} siècle, construit pour le logement des Gens d'Armes de la garde du Roi, héberge actuellement les services de la Ville de Versailles. La restauration du portail classé vient d'être achevée avec le soutien du Conseil général, grâce à une subvention de 95 345 €, votée le 9 novembre 2007.

La présente demande concerne la restauration des façades donnant sur l'avenue de Paris, très dégradées par les infiltrations d'eau et nécessitant une reprise des maçonneries et des menuiseries.

Le S.D.A.P., dans son rapport du 3 décembre 2009, « *confirme l'urgence d'une intervention de restauration des façades [...] et formule un avis très favorable à l'attribution d'une aide dans le cadre des mesures de sauvetage d'urgence mises en place par le Conseil général des Yvelines* ».

Les travaux comprennent :

- l'assainissement des soubassements,
- la réfection de la corniche, des enduits, des chéneaux et des entablements,
- la restauration des menuiseries et des lucarnes.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à 243 557 € H.T. (dont 47 557 € d'honoraires). S'agissant d'éléments inscrits et en péril, l'aide du Département est de 50%, soit 121 779 €.

Je vous propose d'octroyer une subvention de 121 779 € à la Commune de Versailles pour la seconde phase de restauration de l'ancien Hôtel des Gendarmes.

En conséquence, si ces propositions vous agréent, je vous prie de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :